

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien.....	6
3.2 Atelier de co-construction des premiers éléments techniques des études acoustiques et paysagères.....	11
3.3 Autres questions des participants portant sur l'entreprise ou le projet.....	15
4. Les prochaines étapes.....	17
5. Contacts.....	18
6. Annexes.....	19

1. Introduction

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Le projet est au commencement de la phase de développement et les études ont débuté en août 2022 avec la pose du mât de mesure. Les études permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

L'atelier de co-construction était centré sur les études acoustique et paysagère. L'étude acoustique débutera cet hiver et l'étude paysagère suivra. L'atelier de co-construction du mercredi 16 novembre 2022 avait les objectifs suivants :

- Présenter l'avancement du projet éolien, et notamment les études en cours ou à lancer ;
- Co-construire les premiers éléments techniques de l'étude acoustique et de l'étude paysagère.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants et les réponses apportées par le développeur Enertrag. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Ce premier atelier de co-construction a rassemblé 5 personnes, 3 de Méry-la-Bataille dont 2 élus et 2 habitants d'Orvillers-Sorel.

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Enertrag, France :

- PELLET Paul, Chef de projet chez Enertrag
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez Enertrag

DEMOPOLIS Concertation, France :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- HAFFNER Lorette, Cheffe de projets

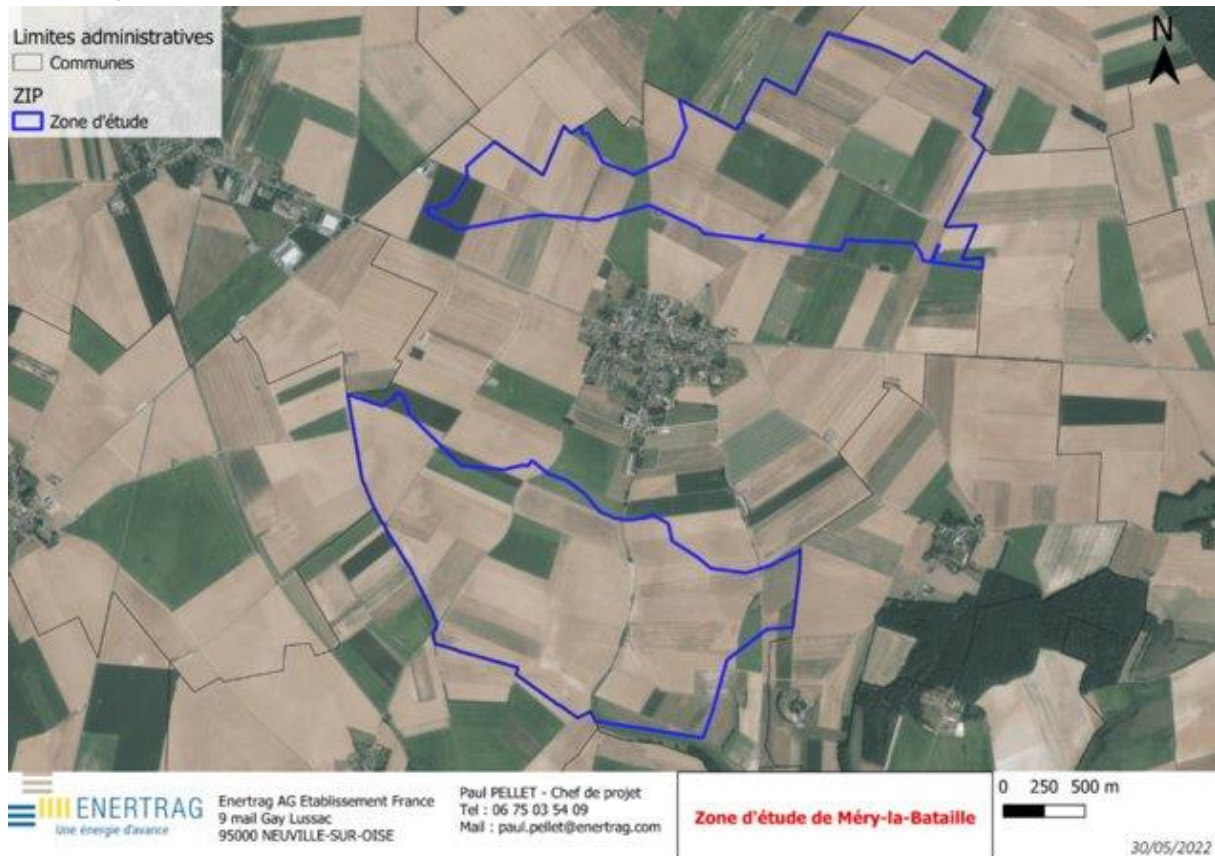
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants à l'atelier de co-construction n°1 ont eu l'occasion de s'informer sur les études du projet éolien de Méry-la-Bataille et plus particulièrement les études acoustique et paysagère. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

Le support présenté est joint en annexe, et consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien

Voici une carte représentant les deux zones potentielles d'implantation de Méry-la-Bataille, au nord et au sud de la commune :



Le potentiel de ces zones est de 5 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres bout de pales maximum.

Les quatre études (écologique, acoustique, paysagère, l'étude des vents) de faisabilité ont été lancées sur les zones.

Enfin, la démarche de concertation se poursuit simultanément aux études. Effectivement, ces études sont menées pour répondre à vos interrogations. Lors de notre porte-à-porte effectué le 25 octobre 2022, nous avons relevé les interrogations des habitants que voici :

« A Méry-la-Bataille, nous avons déjà un parc éolien pas loin, les camions qui passent dans le bourg... J'ai peur que cela ajoute encore du bruit ! »

« Ici on en voit de plus en plus, des éoliennes... Est-ce que celles-ci on les verra depuis le bourg ? »

Les études acoustique et paysagère peuvent répondre à ces interrogations. C'est pour ça que si vous souhaitez savoir quel bruit vous percevrez depuis le sud du village ou quelle vue vous pourriez avoir sur les éoliennes depuis la D938, nous vous invitons à nous en faire part lors de nos rencontres ou via le site internet du projet.

Notre rencontre avait pour objectif de nous intéresser à deux études : l'étude acoustique et l'étude paysagère :

- **L'étude acoustique**

La réglementation française est l'une des plus strictes en Europe. Les éoliennes émettent un bruit, néanmoins, à 500 m de distance aux habitations, le parc éolien ne doit pas émettre plus de 35 dB. Cela correspond au bruit d'une conversation à voix basse.

Lorsque le parc sera installé, il ne devra pas émettre :

- Plus de 3 dB la nuit par rapport au bruit actuel de la commune,
- Plus de 5 dB la journée par rapport au bruit actuel de la commune.

Cette réglementation est respectée grâce à plusieurs étapes :

- 1) L'installation de sonomètres autour des zones d'implantation potentielle pour mesurer le bruit actuel sur la commune à différents endroits, avant l'installation du parc éolien,
- 2) La modélisation du bruit du parc pour mesurer les différences de bruit avec et sans le parc éolien,
- 3) Le choix des machines et la possibilité de brider les éoliennes lorsque le vent vient d'une direction en particulier,
- 4) La nouvelle étude, une fois le parc installé, pour vérifier que le bruit du parc est bien conforme aux prévisions. Si ce n'est pas le cas, des mesures de bridage seraient envisagées.

- **L'étude paysagère**

Une éolienne de 200 m de haut... ça se voit !

L'étude paysagère a pour objectif d'étudier cette visibilité dans un rayon de 20 km au projet. Le développeur du projet se base en partie sur cette étude pour choisir l'implantation du parc. L'enjeu est d'intégrer le parc au mieux dans le territoire.

Une fois l'implantation du parc connue, entre 30 et 40 photomontages sont réalisés par le bureau d'étude indépendant choisi par Enertrag (le nombre exact de photomontages est fixé par la DREAL des Hauts-de-France et sera connu d'ici peu).

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Questions sur les études :

Question d'un participant : « Sur la zone nord, pourquoi n'y-a-t-il pas de mât ? »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure a 3 rôles :

- Mesures du gisement en vent
- Point de référence pour la campagne acoustique
- Ecoute en hauteur pour les études pour les chauves-souris

Pour les deux premières, un seul mât nous suffit car l'éloignement entre les 2 zones nous permet de simuler les résultats sur l'ensemble des zones.

Pour l'étude écologique, Enertrag a fait appel au bureau d'étude Sens of Life et à sa technologie qui permettra de réaliser des mesures sur les 2 zones.

Remarque d'un participant : « En Allemagne, l'éloignement aux habitations est de 1 km. »

Réponse d'Enertrag : C'est faux, il n'y a pas de règles d'éloignement en Allemagne bien que cela fut débattu. Chaque Land suit ses propres règles. De plus, l'Allemagne a annoncé début 2022 que 2% de son territoire serait dédié à l'installation d'éoliennes pour atteindre ses objectifs climatiques et qu'en l'absence de progrès satisfaisant dans les Länder ces réglementations seraient suspendues. Au Royaume-Uni il n'y a pas non plus de réglementation nationale, bien qu'il existe des guides de préconisations locaux.

Le Danemark a en revanche une politique plus stricte : 4 fois la hauteur bout de pale d'éloignement aux habitations. Par rapport aux éoliennes prévues à Méry (200 m), cela équivaldrait donc à un éloignement de 800 m. Ce durcissement de la politique danoise a été permis grâce au fait que l'énergie éolienne représente plus de 50% (bientôt 60%) dans leur mix électrique.

Question d'un participant : « Une éolienne produit-elle des champs magnétiques ? »

Réponse d'Enertrag : Le retour d'expérience de plus de 30 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre qu'aucun lien ne peut être établi entre l'implantation des éoliennes et la santé humaine ou animale.

Des études ont été menées dans le cadre de problèmes sanitaires à proximité du parc éolien des 4 Seigneurs (sur 4 communes dont Nozay, entre Rennes et Nantes). Après plusieurs années d'études, de coupures du parc éolien, de passages de très nombreux experts et de mesures, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) a conclu que le lien entre éoliennes et effets sanitaires était « hautement improbable » (le plus haut degré de certitude que l'Etat peut affirmer sans s'engager légalement).

De plus les rapports de l'ANSES et l'Académie de médecine avaient finalement convergé vers la conclusion que l'éolien n'avait aucun impact direct sur la santé humaine. Cependant, ils constatent également qu'il existe un réel mal-être observé lié au phénomène connu sous le nom d'effet nocebo (l'inverse du phénomène placebo). Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes est persuadé des impacts négatifs d'un élément, lorsque ce groupe se retrouve à son contact, les individus ressentent de vrais symptômes. Cependant, ces symptômes ne sont pas dus à l'arrivée de cet élément perturbateur : c'est un effet psychologique.

Questions sur les études acoustiques :

Question d'un participant : « Est-ce que les éoliennes d'un même parc tournent toutes à la même vitesse ? »

Réponse d'Enertrag : Si elles captent le même vent alors oui.

Question d'un participant : « Connaissez-vous le numéro de la norme sur l'impact acoustique d'un parc éolien ? »

Réponse d'Enertrag : Il s'agit de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024507365/>)

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'installation	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 7 heures à 22 heures	ÉMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PÉRIODE allant de 22 heures à 7 heures
Sup à 35 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Question d'un participant : « Où sont mesurés les 35 dB ? »

Réponse d'Enertrag : Les 35 dB correspondent à la réglementation au niveau des premières habitations, soit à 500 m des éoliennes minimum.

Remarque d'un participant : « 35 dB ça dépend du sens du vent ? »

Réponse d'Enertrag : Non, les décibels sont une unité de mesure et ils ne dépendent ni de la force ni du sens du vent. En revanche une éolienne ne fait pas le même bruit selon le type de vent.

Remarque d'un participant : « 35 dB c'est le bruit d'une seule éolienne ? »

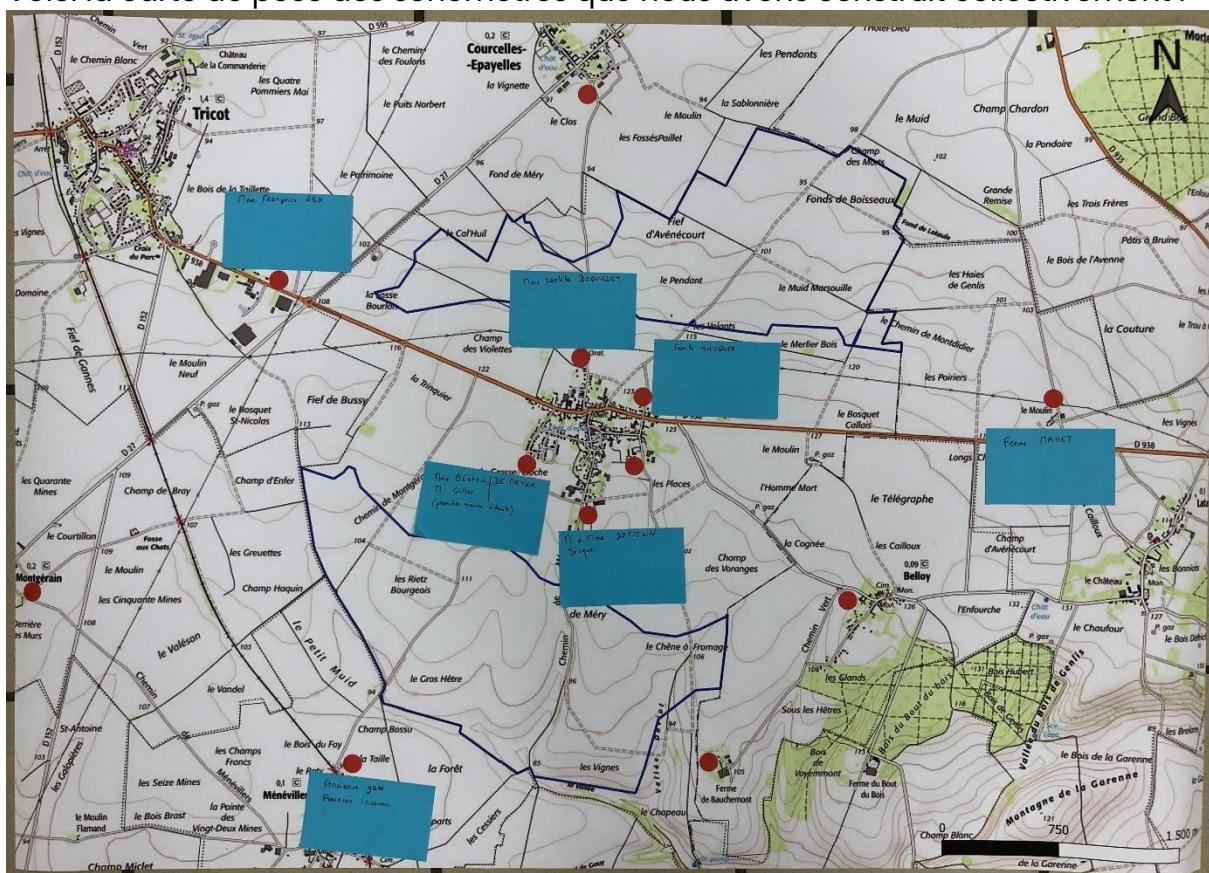
Réponse d'Enertrag : Non, la norme est définie pour le parc dans son ensemble (donc l'effet cumulé de l'ensemble des éoliennes unitaires) et pas seulement pour une seule éolienne.

3.2 Atelier de co-construction des premiers éléments techniques des études acoustiques et paysagères

L'objectif de cet atelier était de co-construire les points d'écoute des sonomètres et les localisations des prises de vue pour les photomontages avec les participants. Bien qu'Enertrag ait une expertise de l'éolien et soit appuyé par des experts acoustiques et paysagers, le développeur a choisi de faire appel aux habitants dans ce travail. Les habitants ont une expertise d'usage du territoire. Ainsi, leur aide pour choisir les points des études est particulièrement importante !

Ces points d'étude seront proposés par Enertrag aux bureaux d'études acoustique et paysager. Nous reviendrons vers vous pour vous annoncer si des changements ont été effectués par ces bureaux ou si ces points ont été conservés. Toute modification fera l'objet d'une justification.

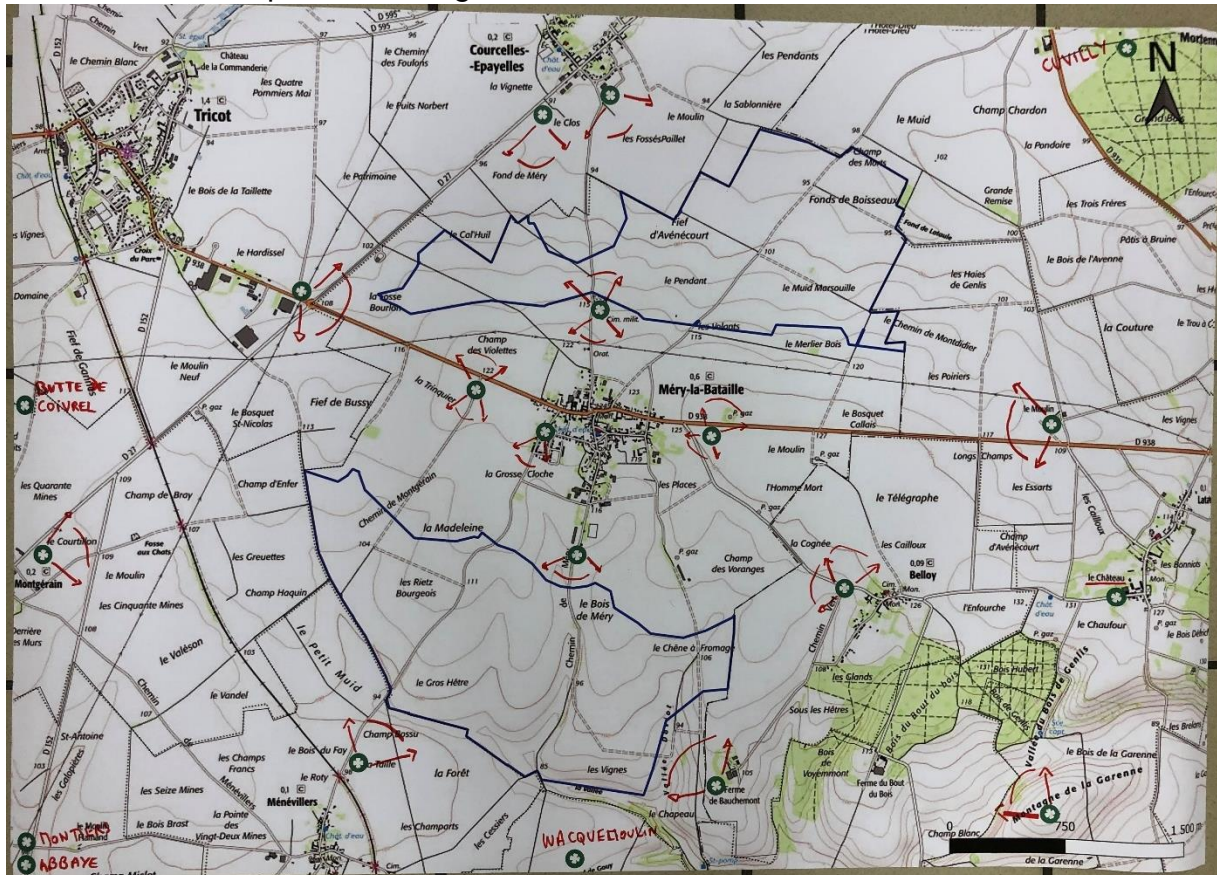
Voici la carte de pose des sonomètres que nous avons construit collectivement :



Point d'écoute	Lieu	Commune
1	Nord de la rue de la Chapelle	Méry-la-Bataille
2	Nord de la rue de Mortemer	Méry-la-Bataille
3	Sud de la rue de Moyenneville	Méry-la-Bataille
4	Sud de la rue du Bois	Méry-la-Bataille
5	Sud de la rue de Ménévillers	Méry-la-Bataille
6	Le Moulin	Méry-la-Bataille
7	Sud de la rue des Sureaux	Courcelles-Epayelles
8	Fourche chemin Vert et rue de Méry	Belloy
9	Ferme de Bauchemont	Méry-la-Bataille
10	Ancienne gare / Nord de la rue de Méry	Ménévillers
11	Est de la rue de Ménévillers	Montgérain
12	Est de la rue de Paris	Tricot

12 points d'écoute ont été déterminés. Les deux zones d'implantation potentielle ont été entourées par des points d'écoute. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous confirmer ces points.

Voici la carte des photomontages :



Point d'écoute	Lieu	Commune
1	Nord de la rue de la Chapelle	Méry-la-Bataille
2	Est de la D938	Méry-la-Bataille
3	Sud de la rue du Bois	Méry-la-Bataille
4	Sud de la rue de Ménévillers	Méry-la-Bataille
5	Ouest de la D938	Méry-la-Bataille
6	Le Moulin	Méry-la-Bataille
7	Sud de la rue de la Chau. Brunehaut	Courcelles-Epayelles
8	Sud de la rue des Sureaux	Courcelles-Epayelles
9	Le château de Lataule	Lataule
10	Montagne de la Garenne	Lataule
11	Fourche chemin Vert et rue de Méry	Belloy
12	Ferme de Bauchemont	Méry-la-Bataille
13	Ancienne gare / Nord de la rue de Méry	Ménévillers
14	Est de la rue de Ménévillers	Montgérain
15	Est de la rue de Paris	Tricot

16	Emplacement à déterminer	Cuvilly
17	Emplacement à déterminer	Wacquemoulin
18	Emplacement à déterminer	Montiers
19	Emplacement à déterminer	Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
20	Emplacement à déterminer	Coivrel

20 points de photomontage ont été pour l'instant remontés par les habitants. Nous souhaiterions déterminer de nouveaux points de photomontage à partir d'une carte à plus grande échelle pour couvrir les 20 km autour de la zone potentielle d'implantation des éoliennes. Cela fera l'objet d'une prochaine rencontre de concertation.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées à l'occasion de l'exercice de co-construction :

Question sur les études acoustiques :

Question d'un participant : « Les 12 sonomètres doivent-ils aussi être posés sur les autres communes ? »

Réponse d'Enertrag : Oui, les sonomètres doivent être posés tout autour des zones d'étude.

Remarque d'un participant : « Il y a beaucoup de tracteurs qui passent à côté du poulailler. Je ne pense pas qu'un micro là-bas serait une bonne idée. »

Remarque d'un participant : « Il faut essayer d'être au plus près des zones. »

Remarque d'un participant : « Plus il y a de sonomètres mieux c'est. »

Remarque d'un participant : « A Courcelles une nouvelle entreprise se construit. »

3.3 Autres questions des participants portant sur l'entreprise ou le projet

Certains participants étaient intéressés par des éléments qui avaient été abordés lors des rencontres précédentes.

Vous trouverez ci-dessous les questions des participants relatives à l'entreprise ou au projet de Méry-la-Bataille :

Questions sur l'entreprise Enertrag :

Question d'un participant : « L'entreprise Enertrag est-elle française ? »

Réponse d'Enertrag : Non, Enertrag est un groupe allemand. Son siège social se situe à Dauerthal, dans le Brandebourg, en Allemagne. Cependant, nous sommes l'établissement français du groupe. Cet établissement compte environ 90 personnes et son siège social se situe à Neuville-sur-Oise, en France, avec des agences à Amiens et Dijon, et des présences locales partout à travers le territoire.

Question d'un participant : « L'entreprise Enertrag est-elle solide ? »

Réponse d'Enertrag : Voici quelques éléments pour vous renseigner sur la solidité financière de notre entreprise et sa capacité à monter d'importants projets comme celui de Méry-la-Bataille :

- Le capital d'Enertrag SE est de 5 800 000 €
- Le bénéfice annuel d'Enertrag SE se chiffrait à 63 652 723,08 € et le bénéfice net à 205 763 232,77 € à la clôture de l'exercice comptable au 31/03/2022
- Le chiffre d'affaires d'Enertrag était de 250 779 473,08 € au dit exercice.
- Enertrag emploie environ 810 personnes dans le monde et 93 en France,
- Dans le monde, Enertrag a déjà installé plus de 1120 éoliennes et 1337 MW en photovoltaïque. En France, plus de 200 éoliennes ont été installées (33 parcs) pour plus de 450 MW.

Tous les éléments financiers sont publics et librement accessibles ici :

<https://www.pappers.fr/entreprise/enertrag-se-498124890>

Question d'un participant : « Qui possède le capital d'Enertrag ? »

Réponse d'Enertrag : M. Jörg MÜLLER (qui a été le Président d'Enertrag pendant 30 ans jusqu'à cette année) et M. Tilo TROIKE détiennent respectivement 51% et 49% de l'actionnariat d'Enertrag

Questions sur l'exploitation d'un parc éolien et sa fin de vie :

Question d'un participant : « Est-ce qu'Enertrag revend ses parcs ? »

Réponse d'Enertrag : Ce n'est pas l'objectif de l'entreprise. Il est arrivé qu'Enertrag revende occasionnellement des parcs mais nous cherchons à continuer à les exploiter.

Question d'un participant : « La somme d'argent provisionnée par les développeurs est-elle suffisante pour le démantèlement ? »

Réponse d'Enertrag : Non cette somme n'est pas suffisante pour payer entièrement le démantèlement d'un parc. Néanmoins, les éléments constituant un parc éolien ont une valeur en fin de vie (acier, béton, aluminium etc.) et peuvent être revendus. L'Etat a donc calculé la provision comme la différence entre le coût du démantèlement et la valeur matérielle du parc éolien en fin de vie, et met régulièrement à jour cette valeur (selon la technologie éolienne mais aussi l'inflation). Les premiers retours d'expérience de démantèlement en France sont positifs.

Question d'un participant : « Si votre entreprise fait faillite, que se passe-t-il avec la provision ? »

Réponse d'Enertrag : La provision est une somme d'argent apportée par le développeur mais elle n'est pas débloquée par le développeur. Cette somme n'est pas utilisée pour rétribuer les actionnaires ou pour empêcher l'entreprise de faire faillite. Cette provision d'argent est consignée à la Caisse des Dépôts et Consignation et débloquée par le Préfet.

Question sur les propriétaires fonciers :

Question d'un participant : « Si un propriétaire avait signé avec vous puis qu'il souhaite se rétracter, ou dans le cadre d'une succession, que se passe-t-il ? »

Réponse d'Enertrag : Les propriétaires intéressés ont signé un contrat avec notre entreprise. Ils sont donc légalement tenus par ce contrat. Néanmoins, si l'un d'entre eux souhaite revenir sur ce contrat et ne pas avoir d'éolienne sur ses terres, nous ferons de notre mieux pour éviter ses terres et travailler en bonne intelligence avec tous les acteurs locaux.

4. Les prochaines étapes

Cet événement était le dernier de l'année 2022. Nous souhaitons vous présenter nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Nous reviendrons début 2023 pour vous rencontrer et vous faire part de nos avancées sur les études. Nous repasserons vous livrer les lettres d'information dans votre commune pour vous prévenir d'un futur rendez-vous.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à leur communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe d'Enertrag :

PELLET Paul

Mail : paul.pellet@enertrag.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation :

GONZALEZ Mathilde

Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

6. Annexes

